

Source :

<https://www.sortirdunucleaire.org/France-Gammaster-Des-dechets-nucleaires-dans-des-sacs-ouverts>

Réseau Sortir du nucléaire > Informez

vous > Des accidents nucléaires partout > **France : Gammaster : Des déchets nucléaires dans des sacs ouverts**

15 juillet 2021

# France : Gammaster : Des déchets nucléaires dans des sacs ouverts

## Inspection surprise dans un irradiateur industriel à Marseille

**Le 5 juillet 2021, lors d'une inspection surprise à Gammaster, un centre d'irradiation situé à Marseille, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) a découvert des déchets nucléaires dans des sacs de plusieurs kilos, en dehors des zones prévues, sans protection.**

C'est pour une toute autre raison que les inspecteurs de l'ASN sont venus faire une visite surprise à [Gammaster \[1\]](#). Synergy Health, exploitant de l'installation d'irradiation, a été [mis en demeure par les autorités](#) en mai 2021 et sommé de stopper toute utilisation de halon [\[2\]](#), un gaz destructeur de la couche d'ozone. Interdit depuis près de 20 ans, mais très utilisé comme extincteur d'incendie, certains industriels ont eu des dérogations et avaient jusqu'à fin 2020 pour trouver ses systèmes de remplacement [\[3\]](#). Mais en mars 2021, l'ASN a constaté que le halon était toujours présent et utilisé dans l'installation d'irradiation. Et a donné jusqu'au 2 juillet à Synergy Health pour respecter la loi.

Quand les inspecteurs sont venus à Gammaster le 5 juillet, le halon n'était effectivement plus utilisé comme système d'extinction. Mais les bouteilles de gaz étaient toujours là, et rien n'a été précisé aux inspecteurs quant à leur évacuation. Rien non plus sur les dispositions en place pour surveiller, voire éviter les fuites de ce gaz délétère. Mais surtout, **les inspecteurs ont fait d'autres découvertes**. Une source radioactive de césium 137 périmée et inutilisée depuis 2003 était entreposée dans un emballage sans protection, sous un escalier. L'ASN l'avait déjà remarquée en mars 2021 lors de sa première venue et avait demandé à ce qu'elle soit évacuée. Sans que ce ne soit suivi d'effet manifestement.

Un peu plus loin, dans la salle de traitement de l'eau des piscines, les inspecteurs ont trouvés des **sacs de plusieurs kilos, dont certains étaient ouverts, contenant des filtres et des résines usagés**, utilisés pour "nettoyer" l'eau dans laquelle les sources radioactives sont mises lorsqu'elles ne sont pas utilisées. Des sacs laissés tel quel, dans une zone où ils n'ont rien à faire, sans aucune protection particulière contre la dissémination de radioéléments contenus dans ces filtres et ces

résines. **L'exploitant n'a d'ailleurs pas pu remettre la main sur le dernier contrôle de contamination radioactive de cette zone** (censé être réalisé une fois par an). Ces résines et ces filtres sont pourtant des produits couramment utilisés dans le procédé industriel de Gammaster. Et surtout, une fois usagés, même s'ils sont faiblement contaminés par des radioéléments, ils deviennent quand même des déchets nucléaires. Ils doivent être conditionnés et entreposés de manière spécifique, dans des zones réservées à cet effet et évacués dans des filières spécifiques. **Le confinement de la radioactivité est un principe de base dans l'industrie atomique.** Sans ça, comment limiter la dispersion de la radioactivité dans l'installation d'abord puis à l'extérieur du bâtiment ? Comment protéger le personnel au maximum des rayonnements auxquels il est exposé ?

L'utilisation d'un gaz interdit et mauvais pour l'environnement, des sources radioactives périmées dans les coins sans aucune protection contre les dégradations, des déchets nucléaires qui sèchent dans des sacs ouverts en dehors des espaces prévus.... **Depuis combien de temps de telles pratiques sont en vigueur à Gammaster ? Le personnel de cette installation est-il réellement et correctement protégé ?** Le rapport d'inspection de l'ASN précise d'ailleurs que les dosimètres passifs, qui mesurent chaque mois la dose de radiations reçue par les travailleurs, n'étaient pas encore livrés pour le mois de juillet.

Suite à cette inspection, Synergy Health a déclaré un évènement significatif pour la sûreté de l'installation, pour avoir entreposé des déchets nucléaires de très faible activité en dehors des zones réservées et ne pas avoir respecté les règles propres à l'exploitation de son usine d'irradiation. L'Autorité de sûreté nucléaire assure qu'elle veillera à ce que la gestion des déchets s'améliore. Sachant que l'industriel exploite ce centre d'irradiation depuis 2008 où il utilise quotidiennement du cobalt, des rayons gamma et produit des déchets nucléaires, ne serait-il pas grand temps ? Quoiqu'il en soit, les faits survenus à Gammaster et les éléments découverts par les inspecteurs de l'Autorité de sûreté nucléaire démontrent que **pour l'industriel, protéger l'environnement et les travailleurs des risques induits par ses activités ne semblent pas être la priorité.**

## Ce que dit l'ASN :

---

### **Non-respect de référentiel sûreté et exploitation de l'installation en dehors de son domaine de fonctionnement autorisé**

Publié le 15/07/2021

Ionisateur Gammaster - Installation d'ionisation - Synergy Health

Le 7 juillet 2021, Synergy Health Marseille, exploitant de l'irradiateur Gammaster, a déclaré à l'ASN un évènement significatif relatif à la présence de déchets radioactifs de très faible activité, en dehors des zones dédiées à leur entreposage.

L'installation Gammaster stérilise des produits en les exposant au rayonnement ionisant de sources radioactives. Entre chaque série d'irradiation, lorsque les sources ne sont pas employées, elles sont immergées dans une piscine pour assurer la protection du personnel contre les rayonnements émis. Ces sources sont scellées, ce qui signifie que leur conditionnement empêche la dispersion des matières radioactives dans l'eau avec laquelle leur conteneur est en contact.

L'eau de la piscine est contrôlée pour s'assurer de l'absence de contamination radioactive provenant de la source. L'eau est également traitée et déminéralisée par un dispositif contenant des résines. Les filtres et les résines usagés sont considérés comme des déchets radioactifs.

En vue de l'élimination de ces déchets, l'exploitant a décidé de procéder au séchage des résines dans un local pour atteindre le taux d'humidité requis par les spécifications imposées par l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) en vue du stockage de ces déchets dans un

centre dédié.

Lors d'une inspection inopinée le 5 juillet 2021, les inspecteurs de l'Autorité de sûreté nucléaire ont visité un local et y ont constaté la présence de résines en dehors de la zone autorisée pour l'entreposage des déchets radioactifs.

La lettre de suite de l'inspection du 5 juillet 2021 est consultable sur le site Internet de l'ASN.

Cet événement n'a pas eu de conséquence sur les installations, les personnes et l'environnement. En raison de la poursuite du fonctionnement de l'installation en dehors des conditions autorisées par le référentiel de sûreté, l'ASN classe au niveau 1 de l'échelle INES (échelle internationale des événements nucléaires et radiologiques, graduée de 0 à 7 par ordre croissant de gravité) cet événement.

Dans l'attente de leur évacuation, les déchets ont été entreposés dans l'armoire métallique prévue à cet effet. Après contrôle interne, aucune trace de contamination n'a été décelée.

L'ASN veillera à ce que l'exploitant progresse dans la gestion des déchets et assure l'exploitation de son installation conformément à ses propres règles de fonctionnement en matière de sûreté.

### **Télécharger le rapport de l'inspection du 05/07/2021 :**

Ionisateur Gammaster - Installation d'ionisation - Synergy Health  
Respect des engagements, prescriptions techniques et autorisations

[INSSN-MRS-2021-0927](#) (PDF - 348,65 Ko)

<https://www.asn.fr/Controler/Actualites-du-controle/Avis-d-incident-des-installations-nucleaires/Non-re-spect-de-referentiel-surete>

---

### **Notes**

[1] **Gammaster** est un centre d'irradiation : dans cette installation des sources radioactives sont utilisées pour irradier et stériliser des produits. Lorsqu'elles ne sont pas utilisées, les sources sont emballées et immergées sous l'eau, dans des piscines, pour protéger le personnel des radiations. Cette eau doit être traitée régulièrement. Des filtres et des résines qui captent les ions sont utilisées à ces fins. Ces résines et ces filtres usagées deviennent des déchets nucléaires

[2] **Halon** : Bromotrifluorométhane : composé chimique halogéné bromé. Le halon 1301 a un potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone 10 fois plus important que le fréon. Source : dictionnaire environnement

[3] règlement (CE) n° 1005/2009 du Parlement européen et du Conseil du 16 septembre 2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone